



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 07 juin 2022**

**Délibération : N° 2022-36**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt deux le Mardi 07 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil :

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

**Absent(s) :**

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

**Secrétaire de séance :** Christelle MAES

## Maison Familiale de Beauregard : demande de subvention exceptionnelle

### DELIBERATION

La MFR de Beauregard a organisé un concours hippique officiel le dimanche 3 avril 2022. Cette manifestation s'est déroulée sur le site de l'Hippodrome International de La Capelle.

Comme à l'accoutumée, la MFR sollicite la commune de La capelle pour sponsoriser une des dix épreuves, afin de doter en lots l'épreuve de « Commune de La Capelle ».

A cette fin, la MFR sollicite une subvention exceptionnelle de 300 €.

### DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

A l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 300 € à la MFR de Beauregard dans le cadre de l'organisation de son concours hippique ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 juin 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022